

**La Présidente**

SOCIÉTÉ DROPCONTACT  
M. LE PRESIDENT  
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Paris, le – 6 NOV. 2020

**N/Réf. : MLD/ART/CLC201008**  
**A rappeler dans toute correspondance**

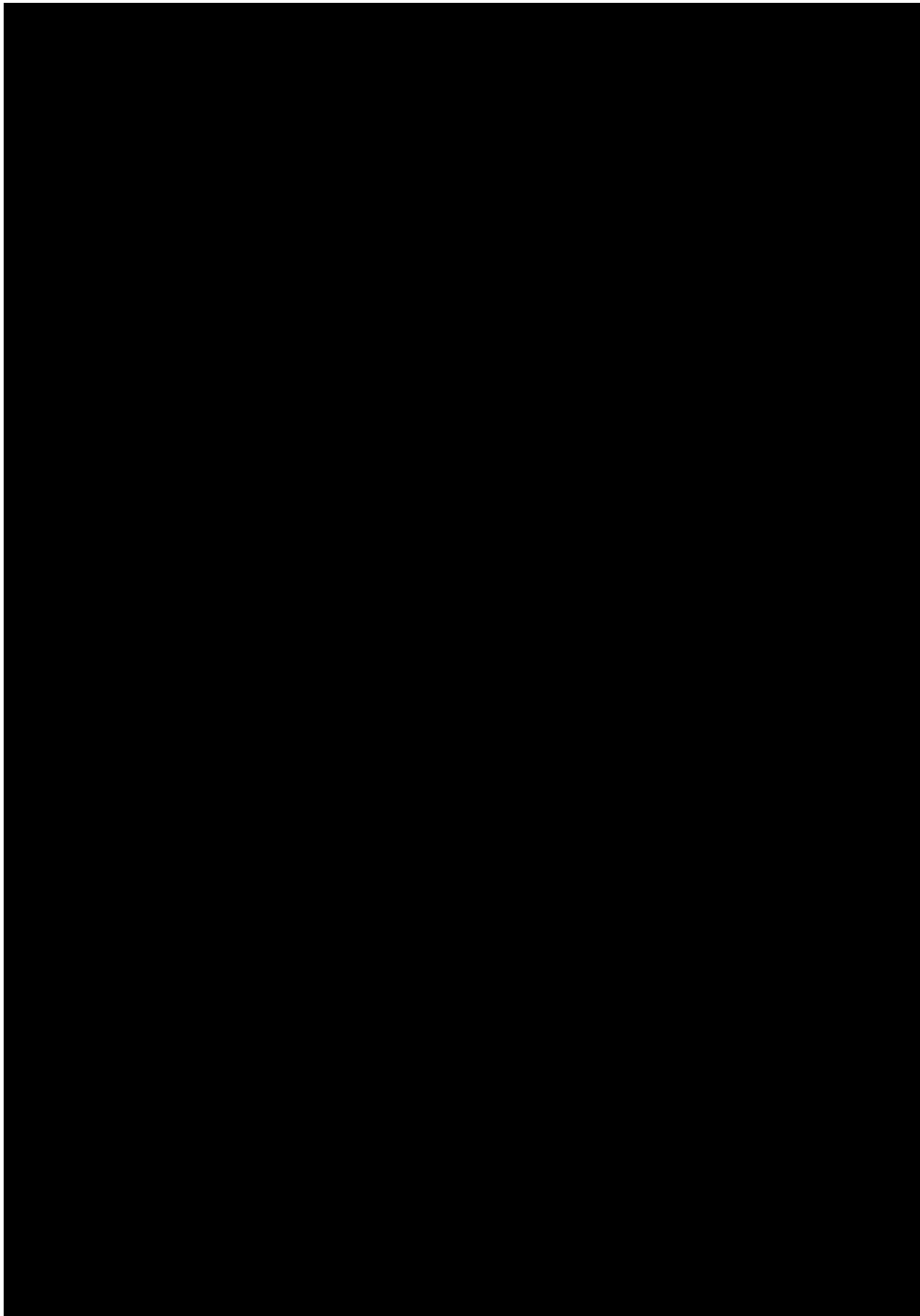
Monsieur le Président,

Conformément à la décision n° 2019-168C du 26 septembre 2019, la Commission nationale de l'informatique et des libertés a effectué, les 24 octobre 2019 et 7 novembre 2019, un contrôle en ligne puis un contrôle sur audition de la société DROPCONTACT dans les locaux de de la CNIL.

Ces contrôles avaient pour objet de vérifier le respect par la société DROPCONTACT de l'ensemble des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD). En particulier, il s'est agi de contrôler les conditions de mise en œuvre de la solution DROPCONTACT commercialisée par la société DROPCONTACT permettant la mise à jour des données issues des CRM de ses clients.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

3 Place de Fontenoy, TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - 01 53 73 22 22 - [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)



Ne doutant pas que vous prendrez les mesures qui s'imposent sur l'ensemble de ces points pour assurer votre mise en conformité, je vous informe de ma décision de clore la procédure de contrôle n° 2019-168C.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Marie-Laure DENIS